

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1030

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Patrimoines	10 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 10 000 000 euros du programme 224 (Transmission des savoirs et démocratisation de la culture), action 02 (Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle) vers le programme 175 (Patrimoines), action 03 (Patrimoine des musées de France)

Ce transfert est symbolique. Cette année encore, le budget attribué au « patrimoine des musées de France » est abaissé de 5,72 %. Notre culture est mise en danger par ce manque d'investissement. Il convient de le corriger.